



Compte-rendu de la réunion
 du Conseil de Communauté de Communes
 Messigny-et-Vantoux, le 13 Mars 2018
 Convocation du 8 Mars 2018

Présents/Pouvoirs :

M. Jean-François DESSOLIN	Maire	Bligny le Sec	
M. Gabriel BLAISE	Maire	Chanceaux	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Albert LACOMME	Maire	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Conseiller Municipal	Darois	Absent excusé pouvoir à MINARD Pascal
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Marc HIERHOLZER	Maire	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
M. Vincent LEPRÊTRE	Maire	Messigny-et-Vantoux	
Mme Céline PICCIONE	Adjointe	Messigny-et-Vantoux	Absente excusée pouvoir à VOLLMER Nadine
M. Alain DUVERT	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Nadine VOLLMER	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Julien OLLAGNIER	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	Absent
Mme Marie-Madeleine FEBVRE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	Absente
Mme Françoise GAY	Conseillère Municipale	Messigny et Vantoux	
M. Serge RESSY	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent excusé pouvoir à DUVERT Alain
M. Jean-Luc COUTURIER	Conseiller Municipal	Messigny et Vantoux	Absent
M. Alain MORISOT	Maire	Panges	
M. BOUCHEROT Nicolas	Maire	Pellerey	
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange	Absent excusé
Mme Éliane LÉPINE	Maire	Poncey-sur-L'ignon	Absente excusée pouvoir à Nicolas Boucherot
M Gilbert PERRON	Maire	Prenois	

Mme Françoise LEBRUN	Adjointe	Prenois	Absente
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont	Absent excusé pouvoir à TORTOCHAUX Bertrand
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont	
M. Daniel MALGRAS	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Fabien CORDIER	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye	
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy	
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec	
M. Florian GONZALEZ	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé pouvoir à STAIGER Jean- Michel
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec	
M. Claude PRATBERNON	Adjoint	Savigny-le-Sec	Absent excusé
M. Cyrille FAUCONNET	Maire	Trouhaut	
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val Suzon	
M. Dominique FEVRET	Maire	Turcey	
M. Pierre GARNIER	Maire	Vaux Saules	
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine	

Madame Catherine LOUIS déclare la séance ouverte à 19h.

Madame Louis énonce les excusés et les pouvoirs. Le quorum est atteint.

Madame Catherine Burille est désignée secrétaire de séance.

Madame Louis propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 6 Février 2018. Le procès-verbal est adopté.

Pour : 34

Contre : 0

Absentions : 0

Point 1 : Cession d'un terrain de la ZAE de Cestres au SDIS de la Côte d'Or

Vu le code général des collectivités ;

Vu les arrêts du Conseil d'Etat en date du 14-10-2015 et 03-11-1997, actant la possibilité pour une collectivité de céder à titre gracieux un terrain pour un motif d'intérêt général et pour le maintien d'un service public ;

Vu la demande des services du SDIS de Côte d'Or de disposer d'un terrain d'une surface 2800 m², pour implanter la caserne du Pays de Saint Seine ;

Considérant qu'il s'agit de l'implantation d'un service public de protection des biens et des personnes

Considérant que le rayonnement de ce service public dépasse largement le périmètre des communes limitrophes à la commune de Saint-Seine-l'Abbaye.

Madame la Présidente propose au Conseil de céder un terrain au SDIS de Côte d'Or pour 15€ symboliques, les services du SDIS prenant à leur charge le bornage du terrain et les frais de notaire ; Madame la Président propose au Conseil d'être autorisée à signer tous les documents relatifs à cette cession.

MALGRAS Daniel et CORDIER Fabien ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Pour : 32

Abstention(s) : 0

Contre(s) : 0

- ⇒ **DECIDE** de céder à 15€ symboliques un terrain de 2800 m² situé sur la ZAE de Cestres pour l'implantation de la caserne du SDIS de Côte d'Or
- ⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents concourants à cette cession

Point 2 : Recours Allegret – SPANC

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Madame la Présidente explique au Conseil que le 15 décembre 2016, la société Diag Assainissement représentée par les frères Allegret a saisi le Tribunal Administratif contre l'attribution du Marché de contrôles des installations d'assainissement non collectifs, après un recours gracieux sans suite.

Le Bureau réuni le 9 janvier 2017 a sollicité les services du Cabinet du Parc dans cette affaire.

Le Tribunal Administratif a rendu sa décision le 25 janvier 2018, condamnant la collectivité à verser aux frères Allegret :

- 17700 € augmenté des intérêts au taux légal à compter du 8 septembre 2016 et la capitalisation des intérêts à compter du 8 septembre 207
- 1000 € au titre de des dépens

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Pour : 34

Abstention(s) : 0

Contre(s) : 0

⇒ **DECIDE** de ne pas faire appel de la décision rendue par la Tribunal Administratif le 25 janvier 2018 dans l'affaire Allegret-Diag Assainissement.

⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Point 3 : Cession à titre gracieux d'une remorque à la Commune de Turcey

Madame la Présidente explique avoir été saisie d'une demande de cession d'une remorque appartenant à la Communauté de Communes par Monsieur le Maire de Turcey.

Cette remorque avait été acquise par la Communauté de Communes en 2010 pour un montant de 1209€ TTC – Cette remorque est aujourd'hui amortie.

Compte tenu de l'état défectueux de la remorque, elle n'est à ce jour plus utilisée par les services.

Madame la Présidente propose que cette remorque soit cédée à titre gratuit à la commune de Turcey qui se chargera de sa remise en état.

FEVRET Dominique, Maire de Turcey ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Pour : 33

Abstention(s) : 0

Contre(s) : 0

⇒ **DECIDE** de céder à titre gratuit une remorque à la commune de Turcey

⇒ **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Point 4 : Travaux d'aménagement de deux logements dans l'ancien Presbytère, Commune de Turcey – Eligibilité du projet au financement LEADER

Madame la Présidente explique que dans le cadre de son projet d'aménagement de l'ancien Presbytère, la commune de Turcey a sollicité des financements européens par l'intermédiaire du Pays Seine et Tilles en Bourgogne via le programme LEADER ;

La commune de Turcey ne faisant pas partie des Pôles identifiés par le SRADDT, la Communauté de Communes doit donner son avis sur l'éligibilité du projet à ces fonds.

FEVRET Dominique, Maire de Turcey ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Pour : 33
Abstention(s) : 0
Contre(s) : 0

⇒ **AUTORISE** la dépose de dossier de demande de fonds européens en faveur de la commune de Turcey.

La séance est levée à 20h.

*La Présidente,
Catherine LOUIS*


